



Service départemental  
de communication interministérielle  
de la Corrèze

Tulle, le 22 mars 2018

## COMMUNIQUÉ - PRESSE

### **Retour au niveau 1 du plan hiver à compter de jeudi 22 mars 2018**

Depuis lundi 19 mars, le niveau 2 du plan hiver est activé, au regard de températures ressenties (TR minimales comprises entre – 10 et – 18°C).

La température ressentie (TR) est directement liée aux conditions atmosphériques (température de l'air, force du vent) qui renforcent la sensation de froid, correspondant alors à des températures nettement plus basses.

En raison de l'annonce, par Météo France pour les prochains jours, de températures plus clémentes, **le préfet de la Corrèze a décidé d'un retour au niveau 1 du plan hiver à compter de jeudi 22 mars 2018.**

Le niveau 1 du plan hiver, appelé « veille saisonnière » ou « temps froid », permet aux services publics de vérifier le bon fonctionnement des dispositifs d'alerte et de repérage des personnes vulnérables. Ce dispositif permet :

- Le maintien de la **capacité d'hébergement** pour les personnes sans abri, **mobilisable via le 115,**
- Maintien de la **durée journalière d'accueil** pour les personnes hébergées en hôtel social,
- Maintien de **l'ouverture habituelle journalière de l'accueil de jour** de la Croix-Rouge de Brive,
- Maintien **des sorties de l'équipe de la maraude**, soit 3 fois par semaine.

La Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) de la Corrèze assure la coordination des acteurs de la veille sociale, garantit le renforcement de leur mobilisation et la qualité des réponses apportées.

**Le numéro d'appel 115 est, 24h sur 24,** à la disposition de toutes les personnes sans abri et des habitants du département qui auraient connaissance de personnes dans cette situation.

#### **Contact presse**

Isabelle POUGEADE – Guillaume CHIQUET

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

[isabelle.pougeade@correze.gouv.fr](mailto:isabelle.pougeade@correze.gouv.fr)

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex. ☎ Standard : 05.55.20.55.20 – Télécopie : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>



Facebook



Twitter

**Le préfet de la Corrèze appelle chacune et chacun à porter une attention particulière aux personnes sans abri qui pourraient se trouver en danger et faire preuve de solidarité en appelant le 115.**

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser à la préfecture ou à la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) **au 05 87 01 90 82.**

## **Rappel des niveaux de vigilance Du Plan Hiver**

### ***Niveau 1 : période de « temps froid »***

**Premier niveau de vigilance et de mobilisation.**

**La température minimale ressentie de la journée est comprise entre – 5 et – 10° C.**

### ***Niveau 2 : période de « Grand froid »***

**La température ressentie minimale de la journée est comprise entre – 10 et – 18° C.**

### ***Niveau 3 : période de « froid extrême »***

**La température ressentie minimale du jour est inférieure à – 18° C.**

